

**DECRET N°2010-121 DU 28 AVRIL 2010**

portant approbation du budget  
prévisionnel du Port Autonome de  
Cotonou pour l'exercice 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la Création, à l'Organisation et au Fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 Juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-052 du 02 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 89-306 du 23 Juillet 1989 portant approbation des Statuts du Port Autonome de Cotonou ;
- Sur** rapport du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 mars 2010 ;

**D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>**.- Est approuvé le budget prévisionnel du Port Autonome de Cotonou (PAC) pour l'exercice 2010 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

**Article 2.-** Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI.**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,

**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie,  
et des Finances

**Idriss L. DAOUDA**

Le Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, Chargé de l'Economie  
Maritime, des Transports Maritimes  
et Infrastructures Portuaires,

**Issa BADAROU-SOULE**

**AMPLIATIONS** :PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ;MECPDEPP-CAG 2 ;MDCEMTMIP-PR 4 ; MEF 4 ;  
AUTRES MINISTERES27 ; SGG 4 ; DGAE – DGCPE 2 – PAC 2 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC-IGE 4 ;  
GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP2 JO 1.